

Plan Local d'Urbanisme

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 10 novembre 2003	prescrite le :
arrêtée le : 28 juin 2006	arrêtée le :
approuvée le : 23 mai 2007	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .3.

**ANNEXE
SANITAIRE
ORDURES
MÉNAGERES**

agence d'aménagement et d'urbanisme



2 rue de la Martine 77650 Longueville
Tel 01.64.08.82.40.Fax 01.64.08.82.42

VU pour être annexé à la délibération du :
23 mai 2007

COMMUNE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ORDURES MÉNAGÈRES"

La commune de Villeneuve-l'Archevêque fait partie de la Communauté de Communes de la Vanne, qui prend en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la société COVED et géré par la Communauté. Elles sont collectées une fois par semaine, le mardi.

Il faut également mentionner la présence de containers, pour la collecte sélective des déchets tels que les journaux, les verres ménagers, les boîtes, les flacons, etc., en place dans la commune. Ces containers sont collectés par deux sociétés, la société SOREPAR (pour les journaux, plastiques et métaux), deux fois par mois, ainsi que la société SOLOVER (pour le verre), au minimum une fois toutes les trois semaines.

Le ramassage des objets encombrants n'est plus assuré. Une déchetterie a été mise en place sur le territoire de Villeneuve-l'Archevêque, depuis le 24 septembre 2005, et permet aux habitants de la Communauté de Communes de la Vanne d'y apporter les cartons, ferrailles, déchets verts, gravats, encombrants, huiles de vidanges, piles et accumulateurs, pneumatiques, journaux, verres ménagers et autres emballages ménagers recyclables.

De plus, les déchetteries de l'agglomération Sénonaise sont également ouvertes aux habitants de Villeneuve-l'Archevêque.